

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de CHÂTEAUVIEUX**  
**N° 11 - 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 19 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 14 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXTIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXTIER Michel.  
BOYER Christian qui a donné pouvoir à PACALET Nadine.

Quorum : 6

Michel TEXTIER a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Voyage école Saint-Exupéry.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a été sollicitée par l'école Saint-Exupéry de TALLARD pour une participation financière à l'occasion d'un voyage des classes de CM1-CM2. Le séjour se déroulera à SAN REMO et TURIN en ITALIE du 19 au 21 mai 2025 ; le montant du voyage s'élève à 225 euros par enfant pour 52 élèves. Le montant de la contribution pour CHÂTEAUVIEUX est de 30 euros pour 6 élèves (résidant sur la Commune), soit 180 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'accorder une participation de 30 € par élève (6 élèves de CM1-CM2 pour CHÂTEAUVIEUX), pour le voyage de 3 jours en ITALIE ;
- Autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 180 euros à la coopérative générale de l'école Saint-Exupéry de TALLARD.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

  
Le Maire,  
Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Michel TEXTIER  


Date de publication sur le site internet : 24 MARS 2025